



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.06.03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 septembre 2024
Date d'affichage : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLE, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Paul SALLE.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Recensement de la population et enquête Familles 2025

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité, en partenariat avec l'INSEE, est chargée d'organiser en 2025 les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025. Afin de procéder à la collecte des données sur le

territoire communal, il convient de nommer un coordonnateur communal et de recruter 5 agents recenseurs selon les préconisations de l'INSEE

Par ailleurs, l'enquête Familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2122-21 10,

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP),

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment ses articles 156 à 158 relatifs à la rénovation du recensement,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Considérant la nécessité d'organiser le recensement de la population municipale ainsi que l'enquête familles 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement de la population et de l'enquête Familles de la commune de LA SALLE LES ALPES qui aura lieu en 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés :
 - Nommant le coordonnateur communal de l'enquête de recensement et de l'enquête Familles
 - Nommant les agents recenseurs de l'enquête de recensement et de l'Enquête Familles

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

Le Maire

Emeric SALLE

Le secrétaire de séance



Jean-Michel DELBANO